

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

DECRET N° 2005-821 DU 30 DECEMBRE 2005

Portant Nomination à titre exceptionnel  
civil et étranger dans l'Ordre du Mérite  
Du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 0065/MAEIA/DC/SGM/DA/CRSH/DFPI du 05 Septembre 2005 transmettant au Grand Chancelier les dossiers d'Agents Locaux recrutés des postes diplomatiques et consulaires ;

- VU le Relevé N° 33/SGG/REL du 14 Août 2003 des décisions prises par le Conseil des Ministres transmettant au Grand Chancelier les dossiers de candidature de l'Equipe Nationale de Football ;
- VU le Procès-Verbal de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 2 Novembre au 1<sup>er</sup> Décembre 2005 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les Personnalités Etrangères dont les noms suivent :

Madame LE PALEC Reine Odette épouse BEAUJEAN

Messieurs :

- ATTURQUAYEFIO Jones Cécil
- SIMONDI Bernard
- Taelman René

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Salomon D.E. BOKOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18  
– GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3  
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 4.